Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_024-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-024 : Budget annexe assainissement – budget primitif 2026
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Rappel : en application du principe budgétaire de prudence, le budget est élaboré en prenant en compte uniquement les recettes certaines à la date de son élaboration.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 000,00 €	Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	8 293,87 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	Ligne 002	Résultat reporté	8 706,13 €
Chapitre 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	900,00 €			
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00 €			
TOTAL		17 000,00 €			17 000,00 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_024-DE

Eléments significatifs :
Contrôles d'assainissement non collectif réalisés par la communauté de Communes
Redevance d'assainissement facturée auprès des clients du service
Correctif sur titres émis

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 45 Compte 45811	Dépenses - Opérations pour compte de tiers	8 000,00 €	Chapitre 45 Compte 45821	Recettes - Opérations pour compte de tiers	8 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €			8 000,00 €

Restes à réaliser au 31/12/2025 :
- Dépenses d'investissement : 2 997,97 €
- Recettes d'investissement : 8 000,00 €

Eléments significatifs :
- Finalisation des dossiers d'aide à l'amélioration des assainissements non collectifs en zone littorale, en lien avec la Région Bretagne et le service assainissement de la CCCSPR

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les résultats de l'exercice 2025 et les propositions nouvelles pour l'exercice 2026,
Vu la délibération DE2026-011 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026,
Vu la délibération DE2026-023 portant sur l'affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement,
Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 4 février 2026,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Adopter le budget primitif 2026 du budget annexe d'assainissement, par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes ci-après :
- Section de fonctionnement : 17 000,00 € ;
- Section d'investissement : 8 000 €.
- D'autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS